

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 février 2022

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame GRESSIER et de Monsieur MARCQ, ayant donné respectivement pouvoir à Madame SARPAUX et à Monsieur le Maire, et de Monsieur THUEUX.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) M. le Maire apporte quelques précisions sur les nouvelles modalités de perception de la taxe de séjour dans les campings municipaux pour la clientèle disposant d'un forfait annuel et de la hausse significative qui en découlerait notamment pour le camping du Musée classé 3 étoiles.

2°) Propose donc un déclassement de ce camping en 2 étoiles afin d'en limiter la hausse. A une majorité absolue (une abstention), le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

3°) Décide de modifier l'article 13 du règlement intérieur des campings et de porter la redevance « nettoyage de la parcelle » à 1 000 €.

4°) M. le Maire propose de remettre en location le logement communal situé 532 rue Principale qui vient d'être rénové et d'en fixer le loyer. A la majorité absolue, le Conseil arrête le loyer à 500 € par mois.

5°) Examine une offre de prix remise par la Société NFL Bureautique pour la location, entretien, maintenance des trois photocopieurs et autorise M. le Maire à signer le contrat.

6°) Décide de confier au Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale la révision du profil de baignade, le coût étant de l'ordre de 8 000 € avec une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. Mesdames Fiolet et Lefebvre proposent de participer aux réunions qui seront organisées par le PMCO.

7°) Rappelle le coût estimatif des différentes tranches de travaux pour la restauration de l'église et les financements accordés à ce jour. M. le Maire précise qu'un recours à l'emprunt sera nécessaire pour mener à bien cette opération.

8°) M. le Maire fait savoir que le Littoral de la Commune est peu concerné par le recul du trait de côte et qu'aucun élément probant ne permet à ce jour de délibérer.

9°) Informe le Conseil du passage du Tour de France dans la Commune le mardi 5 juillet.

10°) Rend compte des affaires contentieuses qui ne sont toujours pas réglées (affaire Nuttin, antenne Free, grange Flament).

11°) Sont évoqués plusieurs points, notamment :

- La remise en état de la salle des fêtes estimée à 70 000 €,
- La divagation des chats,
- L'installation de caméras pour contrôler le flux migratoire,
- L'opération « contrôle » effectuée l'été dernier par la DDTM et son insistance dans sa recherche de contrevenant sans aucune consultation de la municipalité.
- La circulation et le stationnement anarchique au Cran aux Oeufs .

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'AUDINGHEN' at the top, 'PAS-DE-CALAIS' at the bottom, and a central emblem featuring a building and a sun. The signature is written in a cursive style.